

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 mars 2021

Procès-Verbal

Françoise BASINSKI et David MOURNET sont désignés secrétaires de séances.

Françoise BASINSKI a procédé à l'appel nominal.

Tous les membres sont présents sauf Patrick BOUTELOUP qui a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Chantal THIERRY qui a donné pouvoir à Françoise BASINSKI, Françoise MECHIN VERNIER qui a donné pouvoir à Dominique TIXIER, Coralie RIGODON qui a donné pouvoir à Clémentine COULON, Nicolas FONLUPT qui a donné pouvoir à Karel MARCHAT, Yolande BURETTE qui a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE.

Concernant le compte rendu de la réunion précédente, Monsieur le Maire souhaite revenir sur ce qui a été dit lors du conseil précédent sur l'appropriation du projet de l'école par la nouvelle équipe. Il s'agit d'un projet de Maringues, l'ancienne municipalité l'a créé et la nouvelle l'a financée. Monsieur le Maire est allé voir personnellement les financeurs et notamment Laurent WAUQUIEZ, Président de Région, pour qu'il soutienne la commune dans ce projet qui est le plus important du mandat.

Il s'agit d'un projet qui appartient à tous les Maringois et qui sera financé par tous les Maringois.

Monsieur MOURNET souhaite également signaler que certaines de ses modifications apportées sur le compte-rendu au titre de secrétaire de séance n'ont pas été prises en compte.

Madame GOURBEYRE l'informe que l'enregistrement a été réécouté à la suite des modifications proposées. Certaines corrections qu'il avait ajoutées n'étaient pas conformes à l'enregistrement. Les termes exacts employés ont donc été repris dans le procès-verbal définitif.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote des taux
- Vote des comptes administratifs, comptes de gestion et affectation de résultat, budgets primitifs des Budgets Poste, Assainissement et Principal.
- AP/CP projet d'école : mise à jour
- Vote du montant de l'indemnité de mise sous pli pour les élections régionales et départementales
- Recrutement d'un saisonnier (5 mois) aux services techniques
- Adoption du plan de financement définitif des projets LEADER
- Prémption AO 1077 délégation à l'EPF SMAF
- Délégation au Maire pour les emprunts et renégociation de dette dans le cadre du contrat Orphéor

- Régularisation RAFF
- Rétrocession à l'euro symbolique d'un délaissé de terrain appartenant à SAINT IGNAT
- Renforcement et extension de réseaux SIEG

- Questions diverses

°_°_°_°_°_°_°

Commission 1 : Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets

- **Présentation des indemnités perçues**

Conformément aux articles L 2123-24-1-1 et L 5211-12-1 du CGCT il convient de présenter, préalablement au vote du budget les indemnités de toutes natures, au titre de tous mandats et toutes fonctions exercées par les élus locaux.

Celles-ci sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Mandature du 1er janvier au 28 mai 2020 (5 mois)
--

NOM	FONCTION	INDEMNITE BRUT	2EME FONCTION	INDEMNITE BRUT
Imbaud	Maire	9 488,28 €	VP Comcom	4 068,05 €
Burette	2ème adjointe	3 640,84 €		
Grenet	5ème adjointe	3 640,84 €		
Mournet	4ème adjoint	3 640,84 €		
Raillère	3ème adjoint	3 640,84 €		
Sanciaut	1er adjoint	3 640,84 €		

Mandature du 29 mai 2020 au 31 décembre 2020 (7 mois)

NOM	FONCTION	INDEMNITE BRUT	2EME FONCTION	INDEMNITE BRUT
Beauvais	Maire	16 386,52 €	VP Comcom	6 732,95 €
Bouteloup	6ème adjoint	6 287,83 €		
Coulon	5ème adjointe	6 287,83 €		
Gourbeyre	1ère adjointe	6 287,83 €		
Laquenaire	2ème adjoint	6 287,83 €		
Mechin	3ème adjointe	6 287,83 €		
Tixier	4ème adjoint	6 287,83 €		

Aucun avantage en nature perçu par les élus

- **Comptes administratifs, comptes de gestion et affectation de résultat des 3 budgets (poste, assainissement, commune)**

Depuis 2018, les comptes administratifs et comptes de gestion sont adoptés lors du même Conseil municipal que les budgets primitifs.

Ils font état des comptes et de la gestion financière de la commune pour l'année passée. C'est pourquoi M. le Maire ne prendra pas part au vote.

- **Compte Administratif Poste :**
 - Résultat de fonctionnement : 131 430,82 €
 - Résultat d'investissement : 3 745,60 €
- **Compte Administratif Assainissement :**
 - Résultat de fonctionnement : 177 995,36 €
 - Résultat d'investissement : 339 706,08 €
 - Pas d'affectation de résultat en raison de l'important excédent de la section d'investissement.
- **Compte Administratif Budget Principal :**
 - Résultat de fonctionnement : 1 020 463,51 €
 - Résultat d'investissement : 244 278,89 €
 - Affectation de résultat : 600 000,00 €

Les résultats des comptes de gestion 2020 dressés par Monsieur le percepteur et Madame LINDRON, conseillère aux décideurs locaux sont identiques aux comptes administratifs pour les trois budgets de la commune (budget principal, budget annexe de la Poste, budget annexe assainissement).

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire sort.

1. La poste :

- Compte administratif et Compte de gestion 2020 :

Pour : 17

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ

Résultat de clôture

- R002 (excédant fonctionnement) : 131 430,82 €
- R001 (excédant investissement) : 3 745,60 €
- Pas d'affectation de résultat

Pour : 17

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ

2. Assainissement :

- Compte administratif et Compte de gestion 2020 :

Adoption à l'unanimité

- Résultat de clôture
 - R002 (excédant fonctionnement) : 177 995,36 €
 - R001 (excédant investissement) : 339 706,08 €
 - Pas d'affectation de résultat

Adoption à l'unanimité

3. Commune :

- Compte administratif et Compte de gestion 2020 :

Pour : 17

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ

- Résultat de clôture
 - R002 (excédant fonctionnement) : 420 463,51 €
 - R001 (excédant investissement) : 244 278,89€
 - Affectation de résultat : 600 000.00€

Pour : 17

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ

Monsieur David MOURNET fait remarquer que s'il est normal que M. le Maire quitte l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs, il n'est cependant pas très logique qu'il ne prenne pas part aux votes des comptes de gestion et des affectations de résultats.

Monsieur le Maire reprend sa place au sein du Conseil municipal

- **Vote des taux** :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2021, il convient de voter le taux des deux taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2020.

Pour mémoire les taux des trois taxes communales en 2020 étaient :

- Taxe d'habitation : 17,06 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,58 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 92,93 %

Conformément à l'engagement pris par l'Etat d'une compensation à l'euro près des pertes de recettes liée à la suppression de la TH, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur est mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Ce coefficient pour la commune est de 1,1065063638.

Le Conseil municipal choisit de maintenir ces taux.

Adoption à l'unanimité

- **Budget 2021 :**

Le Maire présente de façon synthétique les budgets primitifs, en dépenses et en recettes

- Budget annexe de la poste :
 - Investissement : 3745,60 €
 - Fonctionnement : 149 330,82 €
- Budget annexe assainissement :
 - Investissement : 1 050 507,53 €
 - Fonctionnement : 354 682,72 €
- Budget principal :
 - Investissement : 4 941 962,65 €
 - Fonctionnement : 2 691 472,67 €

Madame GRENET indique que l'opposition votera contre et aurait préféré un programme plus ambitieux.

Jean-Luc LAQUENAIRE demande ce qu'est un budget ambitieux. David MOURNET explique que c'est un budget qui correspond à leur programme, notamment plus de crédits de voirie.

Pour : 18

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ

- **AP/CP projet d'école : mise à jour (autorisation de programme / crédits de paiement)**

La délibération du Conseil municipal de janvier 2020 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération de construction d'une nouvelle école. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les cinq années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Cette délibération a été mise à jour lors du Conseil du 28 juillet 2020.

Comme chaque année, il convient de mettre à jour cette autorisation de programme.

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les marchés de travaux ayant été attribués il est nécessaire de modifier l'AP/CP comme indiqué dans le tableau qui vous a été transmis par mail :

AP/ CP ecole						
dépenses	réalisé 2019	réalisé 2020	2021	2022	2023	total
ht	98 109,90	317 333,78	3 435 615,28	2 937 500,00	166 666,67	6 955 225,63
ttc	117 731,88	380 800,54	4 122 738,33	3 525 000,00	200 000,00	8 346 270,75
recettes	réalisé 2019	2020	2021	2022	2023	total
autofinancement H	117 731,88	380 800,54	600 000,00	450 000,00	200 000,00	1 748 532,42
FCTVA		19 308,03	62 451,29	676 129,09	578 100,00	32 800,00
subventions			286 911,60	669 460,40	1 078 000,00	
			346 911,90	809 461,10	88 720,00	
				304 100,00		
				100 000,00		
				150 000,00 €		
				66 400,00 €		
	TOTAL		633 823,50	2 033 021,50	1 166 720,00	3 833 565,00
					Total hors emprunt	5 614 897,42
emprunt			2 731 373,33			2 731 373,33
DETR	956 372,00	obtenu			TOTAL	8 346 270,75
DSIL	1 156 373,00	obtenu				
Europe (lots 2-3-4)	1 078 000,00	demande en finalisée en septembre				
FIC	304 000,00	obtenu				
Bois Local	100 000,00	obtenu				
ADEME	88 720,00	2 000,00 obtenu				
CAR	150 000	demandé				
FIPD	66400	demandé				

Adoption à l'unanimité

- Indemnité de mise sous pli :

Dans le cadre des élections régionales et départementales qui auront lieu les 13 et 20 juin prochains, la commune s'est portée volontaire pour effectuer la mise sous pli.

Dans ce cadre, une indemnité de mise sous pli, versée à la commune à l'occasion des élections, est déterminée par le Préfet en fonction, notamment, du nombre de documents mis sous pli, du nombre d'heures travaillées, etc.

Il est proposé de reverser cette somme aux 8 agents volontaires qui viendront effectuer cette mission hors de leur temps de travail.

Le montant de cette indemnité sera a minima de 400 € nets par agent.

Adoption à l'unanimité

- Création d'1 emploi saisonnier aux services techniques :

En raison du redémarrage de la végétation et de la mise en disponibilité de l'agent chargé de passer l'épareuse, il faut embaucher une personne pour différents travaux d'espaces verts.

Il est donc proposé au Conseil le recrutement d'un emploi saisonnier du 18 mai 2021 au 15 octobre 2021 pour 35h hebdomadaire.

Pour : 18

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ

- Adoption du plan de financement définitif des projets LEADER

Le Conseil municipal souhaite redonner une dynamique économique forte à la commune.

Un travail a d'ailleurs été engagé en ce sens avec la CCPL qui avait recruté sur 2019-2020 un manager de centre-bourg.

Afin de valoriser le patrimoine maringois et de redynamiser l'activité économique de la commune, il a été mené une réflexion sur un développement global du centre-bourg.

Celui-ci comprend plusieurs axes :

- A. La mise en valeur lumineuse des bâtiments remarquables (tanneries, halle au marché, église, escaliers rue de bouillon...)

Le montant de cette opération selon le devis SIEG est de 58 883.31 € HT :

SITES	N° AFFAIRE SIEG	MONTANT TOTAL DU DEVIS T.T.C.	MONTANT TOTAL FONDS DE CONCOURS
LES TANNERIES	89210237EP	27 600 €	13 761,65 €
LA HALLE AUX MARCHES	89210238EP	63 601,44 €	31 767,58 €
RUE DE BOUILLON	89210239EP	10 441,92 €	4 351,92 €
EGLISE	89210222EP	18 002,16 €	9 002,16 €
TOTAL		119 645,52 €	58 883,31 €

B. La rénovation de la place des marronniers qui doit permettre de dynamiser et valoriser le marché du lundi et les commerces de centre-ville.

En installant sur cette place des jeux d'enfants, des bancs et de la végétation agréable, l'idée est de faire revenir sur ce secteur des populations (notamment nourrices avec jeunes enfants et familles) qui l'avaient délaissé.

Plusieurs devis ont été demandés pour ce projet :

1- Fournitures de jeux d'enfants :

Algoa : 62 202 € HT – offre conforme

COSEEC 65 357 € HT - offre conforme

Il est proposé de retenir ALGOA pour 62 202 € HT

2- Engazonnement

Les jardins de Pascaline : 9631 € HT - offre conforme

Quintessence : 10 589,25€ HT - offre conforme

Il est proposé de retenir les jardins de Pascaline pour 9 631 € HT

3- Aménagements urbains

GS2A : 22 500 € HT - offre conforme

BODIN Didier : 24 680 € HT- offre conforme

Il est proposé de retenir GS2A pour 22 500 € HT

C. L'acquisition de cabanes destinées à un marché de producteurs, un marché nocturne en été et un marché de Noël en hiver.

Plusieurs devis ont été demandés pour ce projet :

VI (vulc imper) négoce : 57 648 € HT– offre conforme

Nico meubles : 66 000 € HT – offre conforme

Menuiseries du Marais : non répondu

Il est proposé de retenir Vulc imper pour 57 648 € HT

Ces trois opérations distinctes ont fait l'objet d'une demande de subvention LEADER.

Afin de finaliser cette demande il convient d'adopter le plan de financement suivant :

Total des dépenses	210 914,31
---------------------------	-------------------

Aides publiques sollicitées	Montant
Financements européens (FEADER) sollicités	120 745,45
dont financeurs publics sollicités	Montant
Région (bonus relance)	47 986,00
TOTAL aides sollicitées	168 731,45

Autofinancement	42 182,86
TOTAL recettes du projet	210 914,31

Pour : 18

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLIERE, Martine RODRIGUEZ

- **Préemption AO 1077 délégation à l'EPF SMAF**

Le 2 mars 2021 a été déposée une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) sur la parcelle AO 1077 pour 20 000 €, ce bien se situe dans l'îlot qui fera l'objet du projet de réaménagement de l'entrée de bourg dans le cadre de l'appel à projet « petites villes de demain ».

Lors du Conseil municipal du 28 janvier 2021, la commune de Maringues a adopté une délibération de principe sur ce projet et a confié à l'EPF-SMAF les acquisitions amiables qui y sont liées. Les négociations pour l'acquisition de la AO 570 sont en cours.

Ainsi il convient de préciser la délibération du 10 décembre 2020 pour :

- Autoriser le Conseil municipal de Maringues à déléguer au Maire le droit de préemption urbain dans le cadre du projet « petites villes de demain »
- Autoriser le Maire à subdéléguer ce droit à l'EPF-SMAF

Pour : 18

Contre : 1 Martine RODRIGUEZ

Abstention : 4 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE,

- **Délégation au Maire pour les emprunts et renégociation de dette dans le cadre du contrat Orphéor**

A la date du 01/01/2021, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 2 140 109.01 € répartis entre le budget principal (831 868.06 €) et le budget assainissement (1 308 240.95 €).

Une mission de renégociation de la dette et de contractualisation d'emprunt pour la future école a été confiée à Orphéor lors de la séance du conseil du 10 décembre 2020. Or, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, il convient de donner délégation au Maire aux fins de contracter les produits de financement nécessaires.

Les produits de financement ne pourront excéder un montant maximum tel qu'inscrit au budget primitif et aux éventuels budgets supplémentaires ou décisions modificatives, augmenté des indemnités de remboursement anticipé qui seraient capitalisées à l'occasion d'un refinancement de dette.

Pour : 18

Contre : 5 David MOURNET, Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Yves RAILLERE, Martine RODRIGUEZ

Commission n° 4 : Urbanisme, sécurité, civisme

- **Rétrocession à l'euro symbolique d'un délaissé de terrain appartenant à SAINT IGNAT**

Par autorisation du 27 mars 2014, la commune de SAINT IGNAT avait émis un avis favorable à la cession à la commune de Maringues, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section ZY numéro 431 d'une surface de 249m².

Il s'agit d'un délaissé de terrain, c'est pourquoi il est proposé d'émettre un avis favorable à cette rétrocession.

Adoption à l'unanimité

- Renforcement et extension de réseaux SIEG
 - Rue des Vaures

Dans le cadre de l'extension du réseau SIEG sur la rue des Vaures et rue du Moulin, il y a lieu de prévoir l'enfouissement du réseau télécom et du réseau électrique.

Les fouilles nécessaires à l'enfouissement du réseau télécom seront réalisées en régie par les agents communaux ce qui permettra de ne payer qu'une participation de 500 € au lieu des 4 397.76 € TTC du devis initial.

Concernant les travaux d'extension du réseau basse tension un devis a été établi par le SIEG pour 9 120 € HT.

Adoption à l'unanimité

- Viol de Pont Picot

Des travaux d'électrification sont prévus au niveau du secteur « le viol de pont picot ».

Un devis a été demandé au SIEG. La participation demandée à la commune est de 1 911 €.

Adoption à l'unanimité

Commission n° 5 : Culture et éducation

- Animation sur le chocolat à la médiathèque le 31 mars.
- Lancement du projet de réfection du chœur de l'église entre un mécène et la DRAC mardi 30 mars.
- Consultation citoyenne sur le choix du nom de la future école, ouverte jusqu'au 30 avril.

- Régularisation RAFP

Dans le cadre des rémunérations accessoires versées en 2020 aux professeurs participant à l'aide aux devoirs, ces montants ont été transmis à l'employeur principal en vue du calcul de la cotisation de Retraite Additionnelle Fonction Publique (RAFP) pour l'année 2020. Il apparaît que les professeurs sont redevables de la cotisation salariale RAFP pour lesquels il a été établi un appel à cotisation dont le règlement sera effectué par chèque. Il y a lieu de délibérer pour permettre à la commune d'encaisser ce remboursement.

Adoption à l'unanimité

Commission n° 6 : La politique sociale

- Vendredi dernier, visite de la Maison d'Assistantes Maternelle. Madame Bourcheix (PMI) a émis un avis favorable pour continuer ce projet. Il reste encore à faire valider la sécurité

- Un échange intergénérationnel avec l’Ombelle, les écoles, et la garderie est actuellement en cours. Les élèves travaillent sur ce projet et les résidents feront un retour.
- L’animatrice de l’ombelle propose de nous fournir un trombinoscope de certains agents du personnel, afin de valoriser leur travail et les mettre à l’honneur.
- Une réunion s’est tenue à l’Ombelle ce matin, il n’y a plus de nouveau cas de Covid.
- Réunion du CCAS, le 31 mars à 17h30.
- David MOURNET demande si une campagne de vaccination est prévue. Monsieur le Maire signale que la Communauté de communes est en réflexion sur ce sujet et Maringues s’est portée volontaire pour être centre de vaccination.

Commission n° 8 : Agriculture et écologie

Le travail sur la réfection des chemins est en cours avec l’entreprise Eurovia.

Dominique TIXIER tient à remercier les agents communaux et les agriculteurs qui l’ont aidé sur ce projet car il a fallu installer plusieurs centaines de tonnes de gravier pour refaire plusieurs dizaines de kilomètres de chemins.

Il n’y a pas de questions diverses.

•••_••_•••

La séance est levée à 20h20